



# SOS Examens



Le mouvement engagé il ya 15 semaines n'a pas apporté toutes les réponses escomptées. En effet, malgré quelques avancées sur le plan des suppressions de postes et la réécriture du décret des enseignants chercheurs, la masterisation reste inchangée. L'ensemble de la réforme menée par V. Péresse continue de menacer l'enseignement supérieur. Néanmoins, les examens arrivent à grand pas et, bien que des modalités exceptionnelles soient envisagées dans certaines filières, les examens sont toujours encadrés. L'UNEF, à travers ses élus, dans les conseils de l'Université se mobilise pour que les étudiants ne soient pas pénalisés à la suite du mouvement de grève.

## Cours et Examens :

L'UNEF s'est exprimée pour que les diplômes soient obtenus après évaluation, afin de garantir la reconnaissance des qualifications qu'ils confèrent. Dans notre Université, les examens ne porteront que sur les cours effectivement réalisés et les modalités de rattrapages des cours ne devront pas priver les étudiants de leurs droits.

## Vos droits durant les épreuves :

Les étudiants ont des droits en période d'examens. En cette période de mobilisation, il est important que de veiller à ce que l'Université respecte l'intégralité de ces droits.

- **Anonymat des copies.** Depuis l'arrêté de 1997, pour tous les examens écrits, l'anonymat est obligatoire.
- **Consultation des copies.** Les étudiants ont le droit sur leur demande à la communication des copies et à un entretien avec le correcteur. Il faut faire la demande au secrétariat dans un délai raisonnable.
- **Cas de fraude.** Le candidat soupçonné de fraude a le droit de finir son examen dans la salle. Seul le conseil de discipline peut se prononcer sur ces cas. De plus, un étudiant ne peut pas être accusé de fraude après l'examen.
- **Les retards** sont en principe acceptés dans un délai d'une heure après le début de l'épreuve.
- **Les notes éliminatoires** sont illégales.
- **Rattrapages.** Deux sessions de contrôles des connaissances doivent être organisées, l'intervalle entre ces deux sessions ne pouvant être inférieur à 1 mois.
- **Les étudiants souffrant d'un handicap** ont droit à un tiers du temps supplémentaire ainsi qu'à un accompagnement en fonction de leur handicap.

## **Etudiants salariés :**

Les élus UNEF ont fait voter au Conseil d'Administration une motion qui prévoit que les étudiants vacataires (moniteurs, tuteurs, chargés de cours...) ne soient pas pénalisés financièrement pour les heures de travail qu'ils n'ont pas pu effectués à cause des perturbations liées au mouvement de grève.

En évitant le report des examens en juillet, les étudiants qui avaient prévu de se salarier pendant les vacances pourront maintenir le faire aux dates fixées initialement.

## **Etudiants boursiers :**

Un délai supplémentaire a été obtenu pour faire sa demande de bourse pour l'année prochaine : les étudiants auront jusqu'au 31 mai 2009 au lieu du 30 avril comme cela était prévu initialement.

Les étudiants boursiers ne pourront pas être pénalisés sous prétexte d'un manque d'assiduité car les contrôles continus ont été rendus facultatifs cette année. Ils doivent en revanche toujours se présenter à l'examen terminal.

## **Situation fac par fac :**

### Lettres et sciences humaines

- pour qu'un enseignement puisse être validé, les étudiants devront bénéficier d'au moins 2/3 du contenu de cet enseignement.
- les contenus seront diffusés soit en présentiel sous diverses formes (cours de validation, cours alternatifs, suivi de dossier...), soit sous forme de photocopié
- les enseignements pourront se prolonger jusqu'au 29 mai et les examens auront lieu entre le 2 et le 20 juin
- les étudiants qui ne se sont pas présentés à leur contrôle continu ne seront pas pénalisés et seule leur note de partiel sera prise en compte

### Sciences de l'homme et de la société

- les dates des examens ne seront pas déplacées
- la semaine banalisée servira de semaine de rattrapage des enseignements qui n'ont pu être donnés
- aucun cours ne pourra être donné après le début de la session d'examen

### Sciences

- la période initiale d'examens a été remplacée par des cours
- les examens se dérouleront uniquement sous forme de contrôle continu

### Droit et Médecine

- ces ufrs ont été peu touchées par le mouvement. De fait, les cours ont pu être délivrés presque normalement
- les examens se dérouleront normalement

Pour vous renseigner davantage :

1) la scolarité de votre fac

2) vos mails sur votre boîte universitaire

(cliquer sur l'icône Espace numérique sur le site de l'Université [www.univ-rouen.fr](http://www.univ-rouen.fr))

3) le blog de l'UNEF Rouen : <http://unefrouen.canalblog.com/>